



Demande d'Interrogation du Conseil Administratif -Lettre ouverte au Conseil Municipale de la Ville de Genève

Helen Calle-Lin A : isabelle.roch-pentucci

19.09.2022 16:07

sebastian.aeschbach, pascal.altenbach,
Cc : benedict.e.amsellem-ossipow, jean-luc.von-arx,
fabienne.aubry-conne, omar.azzabi, leonore.baehler,

Historique : Ce message a été transféré.

3 pièces jointes



Lettre ouverte au Président du Conseil d'Etat - M.Poggia.pdf



20220914 Lettre à Me Lachat - 2ème mise en demeure.pdf



TRANSFORMATION.pdf

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Nous vous écrivons pour vous alerter de possibles abus de pouvoir au sein du Conseil administratif. Nous avons écrit dernièrement une lettre ouverte au Président du Conseil d'Etat, M. Mauro Poggia.

Il semble que la Ville de Genève permette d'accorder spontanément des autorisations à certaines associations alors qu'elle en refuse à d'autres pour des motifs qui nous paraissent arbitraires. Nous ne comprenons en particulier pas la raison pour laquelle un établissement public exploité par les Halles de l'Île SA s'est vu refuser une demande d'animation musicale alors que l'association voisine, qui se situe dans le même bâtiment, n'aurait apparemment même pas eu besoin de présenter une requête formelle car elle se serait « arrangée avec la Ville » selon un membre de l'association précitée.

Les Halles de l'Île SA a déposé une demande d'autorisation d'animation trimestrielle auprès du Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) en avril 2022, en fin de pandémie de la Covid-19 Omicron, afin de pouvoir les organiser à nouveau. Ces animations se tenaient régulièrement depuis 2009, comme les soirées dansantes hebdomadaires en collaboration avec de multiples écoles de danse pour des cours et soirées Swing, Salsa, Tango, Kizoumba, Bachata, ainsi que des soirées d'animations musicales avec des Dj's pour les jeunes et les étudiants les vendredis et samedis soirs, ou encore les concerts *afterworks* des jeudis et lors des buffets de *brunch* . Ces animations font partie intégrante du bail à loyer et du cahier des charges.

Or en avril 2022, le PCTN, suite aux changements de règlements, devait consulter le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants du département DT, Etat de Genève (SABRA).

En tant que bâtiment culturel, établissement public pouvant accueillir 800 personnes en capacité légale au vu du bail, cahier des charges, son usage depuis 2009 (hors période de covid de mars 2020 à avril 2022), ces locaux ont été voués à, je cite (depuis la plaquette officielle de la Ville de Genève du mai 2009 pour justifier une transformation et dépense de 1.9M de l'argent public) :

“La Ville de Genève a mis en place les conditions nécessaires pour qu’elles (Les Halles) retrouvent leur vitalité et deviennent un lieu de rencontres, d’animations, de culture et d’activités au bénéfice de toutes et tous.”

La GIM semble toutefois créer des obstacles pour empêcher la bonne marche des locaux de la Brasserie des Halles de l'île (voir 2e mise en demeure de Halles de l'île SA au GIM), une cuisine vétuste contenant de l'amiante où les carrelages ont été attestés avoir plus de 30 ans (issu des infractions du SCAV), des préavis du SABRA non respecté depuis 2009 et une ventilation défectueuse depuis 2009.

Nous attirons votre attention sur le contenu d'un courriel du 1er février 2022 de Mme Calle-Lin adressé à Mme Lachat du GIM (voir *infra*) concernant la vétusté de la cuisine au sein des Halles de l'île ainsi que la ventilation défectueuse.

La GIM gère un parc immobilier important de la Ville de Genève qui appartenant aux citoyens. Il a déjà été relevé dans un rapport rendu par l'Union suisse des professionnels de l'immobilier - USPI Genève

que le coût d'exploitation de la Gérance Immobilière Municipale est de 6 % alors qu'il ne serait que de 3% pour les régies privées.

Il a par ailleurs été porté à notre connaissance que la GIM ferait l'objet de plaintes relatives à des comportements préoccupants.

Qu'un tel bâtiment public soit loué avec un chauffage vétuste avec des gros trous qui laissent partir toute l'eau chaude des radiateurs dans le Rhône depuis 2009 jusqu'au 2021, alors que la plaquette officielle de la Ville de Genève du mai 2009 stipule je cite :

« Ainsi, la gestion du chauffage et de la ventilation est effectuée en fonction de l'occupation des locaux afin de ne consommer que l'énergie nécessaire »

... est inacceptable!

Un locataire de l'aile Nord du bâtiment des Halles de l'île, Bongo Joe, qui exploite une buvette associative, avait organisé des animations depuis février 2022 à raison de deux à trois concerts par semaine sans autorisation grâce à une « entente avec la Ville ». Selon le PCTN, toutes les structures, qu'elles soient associatives ou non, dès lors qu'elles exploitent un établissement sont toutes soumises à autorisations.

Les activités de la Brasserie des Halles de l'île avaient toujours bénéficié d'une autorisation d'animation trimestrielle depuis 2009, jusqu'à ce qu'un soudain contrôle du respect des préavis du SABRA du bâtiment intervienne et mette à mal la poursuite des activités de la Brasserie des Halles

de l'île.

La situation des Halles de l'île n'est qu'un exemple parmi de multiples situations ubuesques.

Au vu de ce qui précède, nous vous saurions extrêmement gré de de bien vouloir interpeler le Conseil administratif sur les points suivants :

- 1. Quelle est la raison pour laquelle la GIM depuis 2009 n'a-t-elle toujours pas mis aux normes, la Brasserie des Halles de l'île, selon les demandes présentées par le SABRA et le SCAV.**
- 2. Comment la Ville a-t-elle pu donner son accord à la buvette associative de Bango Joe pour des animations musicales sans avoir obtenu l'approbation du SABRA et du PCTN?**
- 3. A combien de litiges la GIM doit-elle faire face ?**
- 4. Nous souhaiterions également connaître le montant du budget juridique externe dépensé par la GIM des dix dernières années.**

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à la présente, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux, l'expression de notre considération respectueuse.

Helen Calle-Lin